

## **INFORMATION SUR L'APPLICATION DE LA RESOLUTION 58/185.**

Concerne : «Etude approfondie sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes »

### **I. Contexte**

La République démocratique du Congo par le truchement du Ministère de la Condition Féminine et Famille s'est impliquée intégralement dans l'Initiative Conjointe de lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants au lendemain de la réunification du pays.

Cette structure ponctuelle composée essentiellement des délégués du Gouvernement, des Agences du Système des Nations Unies et des Organisations Non Gouvernementales de défense des droits de l'homme a été dépêchée à l'Est du pays pour valider et évaluer l'ampleur de la recrudescence de diverses formes de violence à l'égard de la femme.

Il ressort du rapport produit par cette mission que les femmes, petites et jeunes filles ont subi des atrocités sexuelles indescriptibles et inhumaines faisant un nombre élevé des mains d'œuvre et esclaves sexuelles de leurs bourreaux.

Il s'ensuit que ces abus sexuels cruels et sauvages ont entraîné des conséquences néfastes dont les traumatismes moraux, psychiques et sociaux des victimes, la perte de la dignité des victimes et de leurs familles, la dislocation et instabilité des familles, des maternités précoces et non désirées, l'insécurité économique et enfin la prévalence des cas des infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA constamment revues à la hausse.

Il y a lieu de souligner que ces diverses formes de violences à l'égard de la femme se pratiquent aussi en temps de paix mais prennent des proportions inquiétantes et inadmissibles pendant les conflits armés.

Face à ce drame, le Gouvernement, par le biais du Ministère de la Condition Féminine et Famille, a implanté des Clinique juridiques à titre expérimental à travers les villes de Kinshasa, Goma, Bukavu et Mbuji-Mayi.

Actuellement, il s'emploie au renforcement des capacités de ces Centres d'écoute, d'orientation et d'assistance psychologique et juridique, avec l'appui de l'UNFPA, à travers toute l'étendue du Territoire national.

### **II. Réalisations**

- A. le Gouvernement, à travers le Ministère de la Condition Féminine et Famille et le Conseil National de la Femme, a célébré la Journée Internationale de la Femme, édition 2004 sous le thème national : « Genre et violences sexuelles faites aux femmes, petites et jeunes filles en République Démocratique du Congo ».

Plusieurs activités inhérentes au thème national ont été réalisées sur l'ensemble du pays. Il s'agit notamment des campagnes de sensibilisation médiatique sur le respect des droits de la femme, la production des pièces théâtrales, la réalisation d'un documentaire, l'exposition des photos des victimes, des conférences-débats à l'intention des membre du Conseil National de la Femme, des communicateurs, des

2

confessions religieuses, des groupements des femmes ainsi que des acteurs de la promotion des droits de la femme enfin la présentation officielle d'un outil de travail sur l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes de développement en République Démocratique du Congo.

C'est ainsi que le Ministère de la Condition Féminine et Famille s'était attelé à mobiliser les ressources financières et en nature afin d'apporter de l'aide, de mener des actions de compassion au bénéfice des populations sinistrées vivant à l'intérieur du pays notamment celles des provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema particulièrement à Kindu et en Ituri.

- B. Dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale de la femme, édition 2005, le Gouvernement par le canal du Ministère de la Condition Féminine et Famille en concertation avec les partenaires aussi bien nationaux qu'internationaux ont retenu le thème national suivant : « Femme, Sécurité, Justice et Elections ». Toutes les femmes, jeunes filles et acteurs de la promotion des droits de la femme ont poursuivi deux objectifs principaux, à savoir : l'application sans faille des droits fondamentaux reconnus à la femme conformément aux dispositions légales internes et aux normes internationales et la réhabilitation de la dignité de la femme.

Toutes les actions tendant à développer la sécurité, la justice et la participation effective des femmes à toutes les étapes du processus électoral ont été menées sur toute l'étendue du territoire national, lesquelles ont récolté un succès sans précédent.

Il y a lieu de mettre un accent particulier sur le renforcement des cliniques juridiques en faveur des victimes de diverses formes de violence, des émissions radiotélévisées, des expositions des ouvrages ayant trait à la promotion des droits de la femme, de l'organisation des journées d'information à l'intention des membres du Conseil national de la Femme et des communicateurs sociaux, de l'organisation des ateliers sur la réforme du Code pénal congolais en matière d'infractions relatives aux violences sexuelles, l'organisation des journées portes ouvertes avec la magistrature, le barreau, les cliniques juridiques et la Commission Electorale Indépendante et enfin l'organisation des procès des auteurs ces crimes sexuels dans les provinces touchées par les conflits armés en vue de combattre l'impunité.

Parmi d'autres réalisations, il faut citer la publication de la CEDEF sous forme de bande dessinée pour une plus forte vulgarisation.

En mars 2004 et 2005, le Chef de l'Etat a donné son engagement solennel contre l'impunité en matière de violence sexuelle.

### III. Contraintes

- Les autres pesanteurs culturelles infériorisent la femme ;
- L'analphabétisation de la femme ;
- la maternité non planifiée ;
- Le manque de responsabilité de la femme en matière de santé de la reproduction ;
- les inégalités du genre dans les familles et la société.

**IX. Conclusion**

La volonté politique nationale est l'expression de l'éradication de diverses formes de violences à l'égard de la femme. De plus, la prise de conscience de la femme, elle-même et des acteurs de la promotion et de la protection des droits de la femme prouvent à suffisance que si tous les moyens nécessaires sont réunis, la République Démocratique du Congo sera un Etat de droit où régnera la paix, la justice et l'équité favorisant la participation des femmes et des hommes sans discrimination au développement harmonieux et durable.

Bien plus, la culture de la paix et sa gestion dans une société post-conflit, en plus de l'implication de l'autorité politique pour promouvoir les conditions sécuritaires et lutter avec énergie contre l'impunité sont également des facteurs pris en compte par le Gouvernement de Transition.

